

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STAGE
POUR UN ÉLÈVE DE L'INSTITUT DE FORMATION
DES AIDES-SOIGNANTES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusées :

Mesdames Michèle BARRIOZ (donne pouvoir à Mme Brigitte BETRANCOURT), Sylvie FONDARD, Rose PAVIET (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président explique que l'accueil de stagiaires issus de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier de Moûtiers – Albertville (73200) constitue un engagement essentiel pour l'établissement, tant sur le plan pédagogique que stratégique. Il souligne que cet accueil permet à l'établissement de participer activement à la formation des futurs professionnels de santé en leur offrant un terrain de stage où ils peuvent développer leurs compétences pratiques, dans le cadre d'un accompagnement encadré par des professionnels expérimentés.

Il rappelle que cette démarche renforce également l'attractivité de l'établissement en permettant d'identifier de potentiels futurs collaborateurs, dans un contexte de forte tension sur les recrutements dans les métiers du soin.

Il indique le fait que l'accueil de stagiaires est aussi une source d'enrichissement pour les équipes en place, valorisant les compétences internes à travers le tutorat et stimulant la dynamique collective.

Cette convention fixe notamment :

- L'accompagnement du stagiaire sur la période du 06/10/2025 au 07/11/2025.
- Le cadre du stage obligatoire prévu par le programme de formation.

Enfin le Président indique que l'élève est sous la responsabilité de l'institut de formation et qu'aucune rémunération ne sera versée pour ce stage dont la durée n'excède pas deux mois.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de permettre à ces élèves d'acquérir les compétences pratiques exigées par leur formation tout en valorisant les compétences des équipes et en contribuant à l'attractivité de l'établissement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

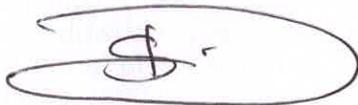
- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 OCTOBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX